

Structurer une démarche de prévention du risque psychosocial

Risques psychosociaux, souffrance au travail et conflits

Votre demande porte sur :

- La nécessité de structurer et conduire une démarche d'évaluation du Risque Psychosocial (RPS).
- Des difficultés exprimées par les salariés, les instances représentatives du personnel, l'encadrement.
- La volonté d'évaluer le RPS pour l'intégrer au Document Unique et construire un plan d'actions.

Notre accompagnement vise à :

- Apporter des repères sur la mise en œuvre d'une démarche de prévention du RPS.
- Identifier et analyser les facteurs de risque psychosocial propres à l'entreprise et/ou à l'unité de travail concernée.
- Proposer des recommandations pour la prévention du RPS intégrant l'organisation du travail, la gestion des ressources humaines, les modes de management et les évolutions à venir.
- Accompagner les acteurs de l'entreprise dans la mise en œuvre d'un plan de prévention.

Déroulement de l'intervention :

1

Construction de la démarche

- Recueil d'informations
- Rendez-vous avec l'entreprise
- Analyse de la demande et choix de la méthodologie

2

Investigations

- Session(s) d'information (CSE, encadrement...)
- Observations de situations de travail
- Animations d'espaces de discussions sur le travail

3

Restitution

- Restitution(s) dans l'entreprise
- Accompagnement à la mise en œuvre et au suivi des axes de travail et d'amélioration

Comment solliciter une intervention de l'ASTI ?

- ✓ La structure (entreprise, association, collectivité...) ou le Service de Santé au Travail contacte directement notre secrétariat pour exposer les problématiques rencontrées.



Secrétariat de l'ASTI :

- Tél. : 05 34 63 84 30
- Email : asti@ast-i.org

**CONSULTER NOTRE
SITE INTERNET !**



www.ast-i.org/